



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.9/1
12 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme
Genève, 18-20 septembre 2000
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Enregistrement
2. Élection du bureau et adoption de l'ordre du jour
3. Commerce électronique et développement
4. Incidences du commerce électronique sur le tourisme : évaluation et expériences
5. Transformation et morcellement du marché du tourisme en ligne, conséquences pour les prestataires de services financiers, de services de transport et autres services d'appui
6. Producteurs, intermédiaires, fournisseurs d'informations, consommateurs : à qui profite la révolution du commerce électronique dans le secteur du tourisme ?
7. Stratégies possibles pour les pays en développement
8. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

II. Annotations

Point 1 – Enregistrement

1. Il est recommandé aux participants de se faire enregistrer dans la matinée du premier jour de la Réunion.

Point 2 – Élection du bureau et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un calendrier indicatif des séances est joint au présent document.

3. En février 2000, à sa dixième session, la Conférence a adopté un plan d'action (TD/386), au paragraphe 148 duquel il est demandé à la CNUCED de "*continuer d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place une infrastructure de services dans les secteurs des douanes, des transports, des services bancaires, des assurances et du tourisme en vue d'accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux*". Aux paragraphes 156 et 157, consacrés au commerce électronique, il est demandé à la CNUCED de "*contribuer à alimenter le débat international sur les conséquences des réseaux mondiaux d'information pour le développement, en particulier sur les problèmes propres aux pays en développement tels que l'accès aux technologies de l'information, le manque d'infrastructure et le renforcement des capacités humaines*".

4. Lors de la réunion directive qu'il a tenue le 12 mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de convoquer, du 18 au 20 septembre 2000, une réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme. Les participants à cette réunion examineront trois grands thèmes.

Point 3 – Commerce électronique et développement

5. Les discussions devraient porter sur des questions générales concernant la "nouvelle économie" et le commerce électronique, et leur rôle dans le développement économique. Elles devraient permettre de définir la toile de fond des débats qui seront consacrés aux points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

Point 4 – Incidences du commerce électronique sur le tourisme : évaluation et expériences

6. L'examen de ce point permettra aux experts de présenter l'expérience de leur pays quant à la façon dont le commerce électronique a modifié l'activité de leur industrie nationale du tourisme. Seront évoquées les incidences du commerce électronique sur les recettes provenant du tourisme et les entrées de touristes, ainsi que sur l'évolution de la qualité et du contenu des offres touristiques.

Point 5 – Transformation et morcellement du marché du tourisme en ligne, conséquences pour les prestataires de services financiers, de services de transport et autres services d'appui

7. Les discussions porteront sur l'ampleur et l'importance de la transformation des relations entre les différents acteurs du marché provoquée par l'apparition du commerce électronique dans

le secteur du tourisme. Une attention particulière sera accordée aux nouvelles possibilités et aux nouvelles contraintes qui en découlent pour les professionnels du tourisme, ainsi que pour les banques, les transporteurs, les producteurs et les distributeurs de denrées alimentaires et de boissons, et les organismes sectoriels ou publics de promotion des exportations touristiques.

Point 6 – Producteurs, intermédiaires, fournisseurs d'informations, consommateurs : à qui profite la révolution du commerce électronique dans le secteur du tourisme ?

8. Il s'agira d'évaluer de quelle façon la nouvelle structure du marché du tourisme en ligne modifie les positions de négociation par rapport au marché d'avant Internet. Dans le passé, de nombreux producteurs de services touristiques dans les pays en développement n'avaient aucune possibilité d'accroître leur part des recettes et des bénéfices par la négociation de meilleures conditions contractuelles avec les voyagistes et les compagnies aériennes internationales. Le tourisme en ligne peut-il changer les choses pour eux ? Quelles sont aujourd'hui les nouvelles initiatives des acteurs du marché qui seront prédominantes dans quelques années ?

Point 7 – Stratégies possibles pour les pays en développement

9. À partir des discussions sur les trois thèmes qui viennent d'être évoqués, les participants s'attacheront à formuler des recommandations générales et pratiques à l'intention de tous ceux qui participent à la production et à l'exportation de produits touristiques dans les pays en développement. Il devrait s'en dégager des activités pouvant être exécutées immédiatement, ainsi que les types et modes d'appui qui pourraient être demandés aux organisations internationales, en particulier en ce qui concerne la situation dans les PMA.

Point 8 – Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

10. Les experts adopteront des recommandations, qui seront évaluées par les États membres avant d'être soumises à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement en janvier 2001. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.9/2

Commerce électronique et tourisme : Nouvelles perspectives et nouveaux enjeux pour les pays en développement

TD/B/COM.1/EM.6/2

Commerce international des services liés au tourisme : problèmes et options pour les pays en développement

Calendrier indicatif des séances

18 septembre 2000	19 septembre 2000	20 septembre 2000
<p><i>(8 heures – 13 heures)</i></p> <p>Point 1 : Enregistrement</p>	<p><i>(10 heures – 13 heures)</i></p> <p>Point 4 : Incidences du commerce électronique sur le tourisme : évaluation et expériences</p>	<p><i>(10 heures – 13 heures)</i></p> <p>Point 6 : Producteurs, intermédiaires, fournisseurs d'informations, consommateurs : à qui profite la révolution du commerce électronique dans le secteur du tourisme ?</p>
<p><i>(15 heures – 18 heures)</i></p> <p>Point 2 : Élection du bureau et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Point 3 : Commerce électronique et développement</p>	<p><i>(15 heures – 18 heures)</i></p> <p>Point 5 : Transformation et morcellement du marché du tourisme en ligne, conséquences pour les prestataires de services financiers, de services de transport et autres services d'appui</p>	<p><i>(15 heures – 18 heures)</i></p> <p>Point 7 : Stratégies possibles pour les pays en développement</p> <p>Point 8 : Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion</p>
